

SENAT DE TRANSITION CABINET DU PRESIDENT

DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT DU SENAT DE TRANSITION A L'OCCASION DE LA CLOTURE DE LA I^{ère} SESSION ORDINAIRE.

- Honorables Madame, Messieurs les membres du Bureau du Sénat de Transition ;
- Honorables Mesdames ,Messieurs les Sénateurs,

Nous nous réunissons cet après midi du 3 mai 2002 pour procéder à la clôture de la lère Session ordinaire du Sénat de Transition. Je voudrais en effet constater avec vous que cette session touche à sa fin.

En effet, conformément à tous les textes qui régissent le fonctionnement de notre institution, le Sénat de Transition se réunit chaque année en trois sessions ordinaires. La première session débute le premier lundi du mois de février ,la deuxième le premier lundi du mois de juin et la troisième le premier lundi du mois d'octobre de chaque année.

Les mêmes textes précisent que la durée de chaque session ne peut excéder trois mois. Du lundi le 4 février 2002 à ce jour , nous aurons donc passé trois mois de cette session que nous clôturons aujourd'hui.

Qu'avons-nous fait au cours de cette session ?

Pour l'essentiel, cette session aura été consacrée, comme il se devait, à l'organisation interne du Sénat de Transition.

Rappelons les faits.

4.1. Sur convocation de notre Doyen d'âge, nous nous sommes réunis, le 4 février de cette année pour mettre en place le Bureau du Sénat de Transition.

4.2. Après cette étape dont l'importance n'est pas à démontrer, le Sénat de Transition s'est attelé à la confection, à l'examen et à l'adoption de son Règlement d'Ordre Intérieur.

Il a fallu ensuite saisir la Cour Constitutionnelle pour que celle –ci contrôle la conformité de ce Règlement à la Constitution de Transition.

4.3. A l'issue de cette étape et en application de notre Règlement Intérieur dont toutes les dispositions ont été par ailleurs jugées conformes à la Constitution, le Sénat de Transition a mis en place ses quatre commissions permanentes que sont :

- La commission des questions politiques, diplomatiques, administratives, de défenses et sécurité.
- La commission des questions institutionnelles, judiciaires et des droits et libertés fondamentales ;
- La commissions des questions économiques, des Finances et du Bugdet ;
- La commission des questions sociales, de l'éducation de la santé, de la jeunesse et de la culture.

En même temps, le Sénat de Transition a procédé à l'élection des membres qui composent les différents bureaux des commissions permanentes.

Pour ce rapport donc, la première session ordinaire de l'an 2002 aura permis au Sénat de Transition de se doter des instrument légaux indispensables à son fonctionnement.

Elle aura également permis au Sénat de Transition de se doter des organes statutaires que sont le Bureau , le Bureau Elargi, les Commissions Permanentes et leurs bureaux respectifs.

Au total, cette session aura permis au Sénat de Transition d'être entièrement opérationnel. Nous sommes aujourd'hui préparés à répondre à toutes sollicitations qui pourrait nous être faites, que se soit sur le point de vue législatif ou pour l'approbation des nominations aux fonctions dont les titulaires doivent être soumis au Sénat.

Je voudrais à ce stade, exprimer notre entière satisfaction sur l'esprit de consensus et le niveau élevé de compromis qui ont caractérisé les travaux de cette session qui s'achève. Que ce soit avec l'élection du Bureau, l'examen et l'adoption du Règlement Intérieur au avec l'élection des bureaux des Commissions Permanentes , les Sénateurs ont fait preuve d'une grande capacité de conciliation. C'est là un gage certain que le Sénat de Transition pourra joue pleinement son rôle et impulser au sein de la société l'esprit de tolérance, de compromis et de consensus. C'est d'autant de valeurs politiques et humaines indispensables à la noble entreprise de réconciliation nationale.

9. Au cours de cette session qui s'achève, le Bureau du Sénat de Transition a également organisé à l'intention des Sénateurs un séminaire de formation sur le travail combien complexe des institutions parlementaires. Cette activité qui a été organisée en collaboration avec le National Democratic Institute (N.D.I) et l'International Republic Institute (I.R.I) a permis aux Sénateurs et aux Députés qui y ont pris part de réfléchir à des questions pertinentes comme le rôle des Institutions Parlementaires dans la consolidation de la démocratie et la réconciliation nationale, les commissions parlementaires et leurs fonctionnement, le rôle du Sénat et de

l'Assemblée Nationale et leurs relations mutuelles, la procédure législative pendant la période de transition, et j'en passe.

10. La tenue de ce Séminaire a également permis au Sénat de Transition de prendre connaissance des expériences parlementaires des pays africains comme le Niger et le Bénin.

11. Durant la période qui a couvert cette session, les Sénateurs ont pu également s'ouvrir au monde extérieur et participer aux forums qui les ont mis en contact avec leurs collègues parlementaires d'autres pays.

11.1. Ainsi nous avons pu assister à la 4^{ème} Session de l'Assemblée Parlementaire Paritaire des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et de l'Union Européenne, qui s'est tenue au Cap Town en Afrique du Sud, du 18 au 22 mars 2002 ,

11.2. Une délégation du Sénat a également pu prendre part à la 107^{ème} Conférence Interparlementaire qui s'est tenue à Marrakech, au Maroc, du 18 au 23 mars 2002.

11.3. Le Sénat du Burundi s'est en outre fait représenter au colloque qui s'est tenu à Kampala en Ouganda du 8 au 11 avril 2002. Ce Colloque était centré sur le renforcement de la solidarité Régionale et l'établissement d'un programme pour une culture de Paix, d'Unité et de développement pour les populations.

11.4. Nous avons pu enfin nous joindre au peuple frère du Rwanda au moment où il commémorait le huitième anniversaire du génocide d'avril 1994.

12. En dressant le bilan des programmes et des activités qui ont été réalisés au cours de la première session de cette année, je voudrais terminer par là où je devrais probablement commencer, à savoir la participation des Sénateurs à la campagne d'explication de l'Accord d'ARUSHA pour la Paix et la Réconciliation au Burundi.

13. Comme chacun le sait, du 4 au 6 avril de cette année le Gouvernement a organisé, à l'intention des Députés , des Sénateurs, des Ministres , un séminaire marquant le lancement de la campagne d'explication de l'Accord d'Arusha.

14. Tout récemment, cette campagne s'est ramifiée dans les provinces de BUBANZA ,BUJUMBURA , BURURI, CIBITOKI, GITEGA et NGOZI. Nous sommes heureux de constater que les Sénateurs y ont pris une part active.

- Honorables Madame, Monsieur les membres du Bureau du Sénat de Transition,
- Honorables Mesdames, Messieurs les Sénateurs,

15. Je ne saurais clôturer la présente session sans évoquer les principales préoccupations auxquelles le peuple burundais est confronté et qui constituent indéniablement des obstacles majeurs à la mise en application de l'Accord d'ARUSHA et à l'évolution heureuse de notre pays sur la voie de la réconciliation et de la reconstruction nationales. Ces préoccupations sont au nombre de deux.

16. Premièrement, il s'agit du terrorisme qui continue avec son cortège de violences de massacres, de pillages et de destructions de toutes sortes. Il faut absolument que ce qu'on appelle pratiquement la guerre cesse.

17. Malheureusement, force est de constater que les négociations en vue de la signature d'un accord de cessez le feu sont mal engagées. Sans les prétextes les plus divers les uns plus fallacieux que les autres, le CND-FDD et le FNL viennent encore une fois de prouver à la face du monde que face à la paix, ils ont opté pour la guerre. Ceci au mépris total des nombreux appels leur lancés par le peuple burundais, les parties signataires de l'Accord d'Arusha, les Chefs d'Etat de la Sous-Région, l'Union Européenne et, cette semaine encore, le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

18. Ici, les Burundi et moi, avec eux, s'interrogent. Jusque quand allons-nous contenter de leur lancer des appels? Peut-on dire qu'ils ne nous ont pas encore entendus? Manifestement, ils ne nous entendront jamais; il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

19. Face au mépris et à l'arrogance des groupes armés, il est temps s'il n'est pas déjà tard de s'y prendre autrement. Il est en effet plus que temps de recourir aux dispositions pertinentes de l'Accord d'Arusha qui prescrivent qu'au cas où les groupes armés rejettent l'invitation à suspendre immédiatement les hostilités et à participer aux négociations sur le cessez-le-feu, les parties signataires n'auraient d'autres choix que de s'adresser à la communauté internationale pour lui demander de prendre des sanctions à l'endroit de ces groupes.

20. Rappelons qu'aux termes de l'article 2 du préambule de l'Accord d'Arusha, ces sanctions s'entendent comme étant toutes les mesures nécessaires pour interdire, démobiliser, désarmer et, le cas échéant, arrêter, détenir et rapatrier les membres de groupes. Il s'agit aussi de prendre toutes mesures appropriées contre toute partie qui encourage ou soutient de telles activités.

21. Deuxièmement, il s'agit du niveau alarmant atteint par la pauvreté dans notre pays. Selon les données reproduites dans les statistiques officielles, 60% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Ajoutons à cela que près de 10% de la population burundaise est réputée sinistrée et que près de 12% de la population est déjà contaminée par le VIH SIDA.

22. Face à cette paupérisation, la communauté internationale a fait des promesses d'une générosité remarquable. Aussi bien à Paris en décembre 2000 qu'à Genève en janvier 2002, la communauté des bailleurs de fonds s'est montrée bien disposée à l'égard du Burundi.

23. Je lance un vibrant appel à la communauté internationale pour que, sans plus attendre, ces promesses puissent être concrétisées. Agir autrement n'aura pour effet que de prendre le peuple burundais en otage. Pour un pays en guerre comme le notre et qui, malgré tout se débat non sans succès pour s'en sortir, les conditionnalités classiques de décaissement des fonds devraient lues avec le réalisme nécessaire et la volonté de nous accompagner dans ce cheminement et non de nous attendre à la ligne d'arrivée.

24. Cela dit, Honorables Mesdames, Messieurs les Sénateurs, vous commencez dès demain les vacances parlementaires. Je vous les souhaite bonnes et fructueuses.

25. En particulier, je vous recommande vivement de profiter de cette pause pour prendre contact avec vos circonscriptions respectives.

26. Pour notre part, nous allons poursuivre les réflexions nécessaires sur la structuration et le fonctionnement des commissions sectorielles qui seront chargées, comme vous le savez du contrôle de l'action gouvernementale et de l'application de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi.

27. Nous allons également affirmer le travail des Sénateurs dans la circonscription et donner une forme concrète aux bureaux des Sénateurs dans les circonscriptions.

28. En attendant tous ces instruments, nous vous demandons de vous engager résolument dans la campagne en cours de l'explication de l'Accord d'Arusha.

29. Soyez également disponibles. Si demain la nécessité s'en fait sentir, il sera en effet toujours loisible aux autorités compétentes de vous convoquer en une session extraordinaire.

30. S'est sur ces mots que je déclare close la première session ordinaire du Sénat de Transition.

Je vous remercie.